

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2014

---

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS277

présenté par  
M. Véran, rapporteur

-----

### ARTICLE 42

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« La procédure contradictoire est mise en œuvre dans des conditions prévues par décret. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de reprendre la formulation prévue par l'article L. 162-1-17 dans sa version actuelle.